



Retraite passer en empli mi-temps avant le départ

Par arno88, le 05/05/2008 à 11:11

bonjour, je suis en retraite depuis 2 ans le alcul de ma retraite à été fait suivant mes revenus de 20 meilleurs années les 5 dernières étant aussi prises en compte mais la je travaillait à mi-temps la CRAM n'aurait elle pas dut réajuster mon salaire mi-temps en temps complet pour la base des salaires car mon emploi mi-temps est du a une décision de la médecine du travail (un bras reimplantés j'étais couvreur,)